
**ARBITRAGE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DE GARANTIE
DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS NEUFS
(Décret 841-98 du 17 juin 1998)**

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du bâtiment
**CENTRE CANADIEN
D'ARBITRAGE COMMERCIAL
(CCAC)**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**
Dossier n° : S11-042701-NP

SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ 960-962 MOFFAT
Demanderesse

9174-6081 QUÉBEC INC.
Défenderesse

LA GARANTIE HABITATION DU QUÉBEC INC.
Administrateur

**DÉCISION ARBITRALE
DÉSISTEMENT**

Date de la Décision de l'Administrateur : 1^{er} avril 2011
Date de nomination de l'Arbitre : 29 avril 2011
Date de l'avis au Tribunal : 9 décembre 2011
Date de la Décision : 13 décembre 2011

IDENTIFICATION DES PARTIES

Arbitre : M^e Jean Philippe Ewart

Pour le Bénéficiaire : M^e Richard Letendre
(DUFOUR MOTTET)

Pour l'Administrateur : M^e Avelino de Andrade
(QUALITÉ HABITATION)

MANDAT

Le Tribunal est saisi du dossier par nomination du soussigné le 29 avril 2011 suite à une demande d'arbitrage du procureur du Bénéficiaire reçue en date du 27 avril 2011.

FAITS ET PROCÉDURES

- [1] La demande d'arbitrage du Bénéficiaire vise une décision de l'Administrateur en date du 1^{er} avril 2011 (dossier 113137) qui couvrait vingt-deux (22) points.
- [2] Une conférence préparatoire a été tenue en date du 26 septembre 2011 et continuée le 12 octobre 2011 avec rédaction d'une décision intérimaire et avis quant à enquête et audition émis par le Tribunal.
- [3] À la demande du procureur du Bénéficiaire, un appel-conférence est tenu en date du 30 novembre 2011 avec décision intérimaire émise par le Tribunal.
- [4] Le 9 décembre 2011, le procureur du Bénéficiaire a avisé le Tribunal du désistement de sa cliente.
- [5] En date dudit 9 décembre 2011, l'Administrateur a confirmé son assumption des frais du présent arbitrage.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL D'ARBITRAGE :

- [6] **PREND ACTE** conséquemment du désistement du Bénéficiaire au présent dossier tel que décrit aux présentes.
- [7] **PREND ACTE** que l'Administrateur accepte d'assumer la totalité des frais du présent arbitrage.

DATE : 13 décembre 2011

M^e Jean Philippe Ewart
Arbitre